

Un trou de 50 millions dans le financement des hôpitaux wallons

Paul Magnette et Rudy Demotte veulent revoir la loi spéciale de financement.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

L'affaire risque de faire grand bruit le 16 septembre, date du premier comité de concertation de la rentrée. Accompagné par Rudy Demotte (PS), le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le socialiste Paul Magnette entend pousser le Fédéral à revoir la loi spéciale de financement.

Selon les calculs du ministre-président de la Région wallonne, la dotation négociée par les huit partis politiques en 2013 ne permettra pas de couvrir les charges des infrastructures hospitalières dès le 1^{er} juillet 2016, date du transfert de la compétence. En Région wallonne, il man-

quera un peu plus de 42 millions par an. Du côté de la Fédération, le trou se chiffre à 3 millions dès 2016 pour grimper jusqu'à 8 millions dès le début du chantier du nouvel hôpital Erasme.

Mandatés par leurs gouvernements cette semaine, les deux ministres-présidents vont ainsi tenter de pousser le Fédéral à revoir sa dotation. La Flandre pourrait emboîter le pas à la Wallonie.

Avec un trou de 50 millions, les deux entités du sud du pays sont catégoriques. *«L'enveloppe de la dotation ne permet ni de couvrir les charges du passé, ni d'envisager la mise en œuvre d'un nouveau calendrier de construction»*. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ac-

cuse même le Fédéral de procéder à *«un définancement structurel de la Communauté française»*.

Prêt à écouter les doléances des Wallons, le Fédéral devrait se ranger derrière un solide argument pour balayer leur demande: la loi spéciale de financement a été signée en 2013 par tous les partis, dont le PS et le cdH.

Sans une réponse satisfaisante d'ici leurs prochains conclaves budgétaires 2016, Paul Magnette et Rudy Demotte se retrouveront avec l'obligation de dégager près de 50 millions pour assurer le financement des hôpitaux l'année prochaine. Il restera ensuite aux deux hommes à s'interroger sur le financement des nouveaux projets hospitaliers!

LIRE EN PAGE 3

La Wallonie accuse le Fédéral de sous-financer ses hôpitaux

LE RÉSUMÉ

Le 1er juillet 2016, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles recevront du Fédéral la **compétence budgétaire sur les infrastructures hospitalières**.

Les deux entités estiment que ce transfert se fait **sans les fonds nécessaires** pour assurer le financement des hôpitaux.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

Avis de tempête entre, d'un côté, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles et, de l'autre, le Fédéral. La cause est cette fois-ci liée au financement des infrastructures hospitalières. Les deux gouvernements du sud viennent de sortir leur calcullette. Au 1^{er} juillet 2016, date à laquelle les entités fédérées reçoivent du Fédéral la compétence budgétaire sur les infrastructures hospitalières, il manquera plusieurs dizaines de millions d'euros.

La rentrée va être chaude

Les vacances n'ont donc pas permis d'apaiser les tensions. Les deux gouvernements PS-cdH viennent de saisir le premier comité de concertation de la rentrée programmé le 16 septembre. Tant en Communauté française qu'à la Région wallonne, on accuse le Fédéral d'avoir joué un mauvais tour aux entités fédérées. La

Flandre a, de son côté, déjà évoqué le dossier.

«*L'enveloppe de la dotation ne permet pas de couvrir les charges du passé, ni d'envisager la mise en œuvre d'un nouveau calendrier de construction*», dénonce la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une note politique adoptée en gouvernement mercredi. Même crainte au niveau de la Région qui a pris une position similaire jeudi. «*L'enveloppe ne permet pas d'envisager la mise en œuvre d'un nouveau calendrier de construction*».

D'après les calculs des deux gouvernements, il manque plus de 50 millions d'euros par an. La Région wallonne a fait ses comptes pour l'année 2016. Se basant sur les relevés transmis par le SPF Santé publique le 19 août dernier, elle va devoir déboursier 201,633 millions d'euros l'année prochaine pour couvrir les charges liées aux infrastructures hospitalières. Le montant de la dotation du Fédéral négociée dans le cadre de la loi spéciale de financement dans le cadre de la sixième réforme de l'État avoisine, lui, 159 millions. Bref, il manquera 42,6 millions en 2016.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la charge liée au financement des infrastructures des hôpitaux universitaires est évaluée à 40,5 millions d'euros pour 2016. Elle passerait à 45,5 millions en 2018 ou 2019 «*dès le premier amortissement des travaux du nouvel hôpital Erasme*», pointe la note du gouvernement de la Fédération. Et de constater que «*le montant de la dotation revenant à la Communauté française avoisinerait les 37,5 millions d'euros*». Il manquera donc 3 millions dès l'année prochaine. Le trou grimpe ensuite à 8 millions avec le chantier du nouvel hôpital Erasme. «*Si ces montants sont prélevés, comme initialement envisagé, directement à la source sur nos dotations institutionnelles, il s'agirait alors de dotation négative et donc d'un définancement structurel de la Communauté française*», dénonce l'équipe dirigée par le socialiste Rudy Demotte.

Renégocier la LSF

À la Région wallonne, le ministre-président Paul Magnette

plaide pour qu'on renégocie l'enveloppe de la dotation prévue par la loi spéciale de financement (LSF) et validée par les différents partis politiques lors du Comité de mise en œuvre des réformes institutionnelles (Comori) en 2013. «*Cette enveloppe a été calculée en 2013. Elle ne tient pas compte de la réalisation complète du calendrier de construction 2006-2015*», souligne le document signé par Paul Magnette.

Dans l'entourage du Fédéral, on se dit évidemment ouvert à la discussion pour répondre aux interrogations de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dès le prochain comité de concertation. Il semble pourtant improbable que les partis de la majorité au sein du gouvernement fédéral acceptent de revoir la méthodologie de calcul de la dotation négociée par tous les partis politiques en 2013.

Sans accord avec le Fédéral d'ici leurs prochains conclaves budgétaires 2016, Paul Magnette et Rudy Demotte se retrouveront avec l'obligation de dégager près de 50 millions pour assurer le financement des hôpitaux l'année prochaine. Ce problème résolu, il restera encore aux deux hommes de s'interroger sur le financement des nouveaux projets hospitaliers!

Trajectoire budgétaire en péril

Et comme les problèmes n'arrivent jamais seuls, le transfert de cette nouvelle compétence s'accompagne des dettes! D'après les estimations de l'Institut des comptes nationaux (l'ICN), la charge se monte à environ 6 milliards pour les différentes entités fédérées du pays. Si l'ICN n'a pas su répartir la charge de la dette entre les différentes entités, Paul Magnette ne voit pas comment il pourra maîtriser la trajectoire budgétaire de la Wallonie.